

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 3 septembre 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

Est absent :

Monsieur Daniel Brisson, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. CPTAQ - Demande d'appui pour échange de terrains
7. Camp de jour - Bilan de la saison 2019
8. Formations ADMQ
9. Pompe SP3 - Réparation
10. Règlements
 - 10.1 Règlement #RM 2019 modifiant le règlement général harmonisé #365-2019
 - 10.2 Règlement #367-2019 établissant un programme de revitalisation du territoire
11. Rapport des élus
12. Correspondances
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

118-09-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions sur les sujets suivants :

- Possibilité de noter les sujets des questions des citoyens dans la période de question.

119-09-19

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 6 août 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 13 871.87\$ incluant les revenus de perception.

120-09-19

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Août 2019

- FOURNISSEURS: 48 711.35\$
- SALAIRES: 18 291.90\$

ADOPTÉE

121-09-19

6. CPTAQ - DEMANDE D'APPUI POUR ÉCHANGE DE TERRAINS

CONSDÉRANT QUE monsieur Claude Bélanger et Ferme Jemayo souhaite présenter une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) afin de permettre l'échange de parcelles de terre;

CONSIDÉRANT QUE cet échange permettra de régulariser une situation problématique qui perdure depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les parcelles de terre appartenant à M. Claude Bélanger sont agricoles et qu'elles sont déjà exploitées par la Ferme Jemayo;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation est sans impact sur le potentiel agricole du terrain et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation ne sont nullement en cause, non plus que la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par monsieur Claude Bélanger et Ferme Jemayo s.e.n.c. pour permettre l'échange des parcelles de terre tel qu'indiqué dans la demande.

ADOPTÉE

122-09-19

7. CAMP DE JOUR - BILAN DE LA SAISON 2019

CONSIDÉRANT QU'une reddition de comptes est présentée pour la saison 2019 du Camp de jour de Parisville ainsi que le rapport d'activités de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 43-03-19 établissait le partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités (Parisville et Deschaillons-sur-St-Laurent), selon le rapport des revenus et dépenses fourni à la fin de la saison 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'approuver la reddition de comptes produite pour la saison 2019 du Camp de jour et de faire parvenir à la municipalité de Deschaillons-sur-St-Laurent une facture au prorata du pourcentage de fréquentation des enfants pour cette saison, accompagnée de la reddition de comptes finale.

ADOPTÉE

123-09-19

8. FORMATIONS ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre différentes formations permettant aux directeurs municipaux de perfectionner leurs connaissances;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De permettre à la directrice générale de participer aux formations suivantes et de payer les frais inhérents :

- *ABC de la fonction de directeur général municipal* : formation gratuite offerte aux nouveaux directeurs municipaux les 12 et 13 novembre 2019 à Québec;
- Formation sur la gestion des ressources humaines le 23 octobre 2019 à Drummondville au coût de 316\$;
- Cours C2 de la formation en ligne pour l'obtention du titre de DMA (directeur municipal agréé) au coût de 379\$.

ADOPTÉE

124-09-19

9. POMPE SP3 - RÉPARATION

CONSIDÉRANT QUE, au moment de l'inspection annuelle de la station SP3, il a été constaté qu'une des pompes en place nécessitait des travaux de remise en état;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Les pompes R. Fontaine* est la seule entreprise pouvant effectuer la réparation;

CONSIDÉRANT la soumission reçue au montant de 6 311,22\$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser la réparation et d'accepter la soumission de l'entreprise *Les pompes R.Fontaine* au montant de 6 311.22\$ plus taxes pour la réparation de la pompe de la station SP3.

ADOPTÉE

10. RÈGLEMENTS

125-09-19

10.1. RÈGLEMENT #RM 2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #365-2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour et ses 12 municipalités ont collaboré à la rédaction d'un règlement à l'égard des nuisances, de la circulation et du stationnement, de la sollicitation et du colportage, de la sécurité, de la paix et de l'ordre dans les endroits publics, des animaux et des systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est issu d'un exercice de concertation avec l'ensemble des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par cet exercice de concertation était l'adoption d'un règlement général harmonisé identique pour l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement général harmonisé de façon à y définir un numéro unique pour les douze règlements adoptés par chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de présent règlement a été transmis aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- Que le règlement #RM 2019 modifiant le règlement général harmonisé #365-2019 soit adopté avec la modification suivante :

Article 2 - Titre abrégé : Le présent règlement peut être cité sous le titre : Règlement général harmonisé numéro RM 2019.

- Qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

126-09-19

10.2. RÈGLEMENT #367-2019 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que certains secteurs de son territoire fassent l'objet d'encouragement à la rénovation et à la construction étant donné l'âge moyen avancé des bâtiments s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime ainsi opportun d'adopter un programme ayant comme but d'inciter la revitalisation de ces secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés au conseil municipal par les articles 85.5 et ss. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance du 6 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été transmis aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 367-2019 et établissant un programme de revitalisation du territoire soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

11. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

12. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance est déposée.

13. VARIA NIL

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions sur les sujets suivants :

- Programme de revitalisation du territoire
- Défibrillateur
- Service des premiers répondants

127-09-19

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20h21 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 8 octobre 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**